

ARRONDISSEMENT D'ANNECY

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DES SOURCES DU LAC D'ANNECY

« Le Carré des Tisserands » 32 Route d'Albertville  
BP 42 - 74210 Faverges-Seythenex

N°23/2023

Date de convocation : 31/03/2023

Conseillers en exercice : 33

Présents : 28

Votants : 31

Extrait du registre des délibérations du : **CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du Jeudi 06 avril 2023 – 18h30**

Président : **Jacques DALEX**

Secrétaire de séance : **Hervé BOURNE**

**Objet : Compte de gestion 2022 – Budget Principal**

**MEMBRE(S) PRESENT(S) :**

BALMONT Nicolas  
BERNARD Anne-Marie  
BOURNE Hervé  
BRACHET Marc  
BRASSOUD Martine  
BRUNET André  
CARRIER Kelly

CHAPPET Philippe  
DALEX Jacques  
DENAMBRIDE Julie  
DOMENGE-CHENAL Michèle  
DUMONT-THIOLLIERE Christine  
DUNAND-CHATELLET David  
GAILLARD Claude

GONZALES Florence  
GOURDIN Margaret  
JOSSERAND Stéphanie  
LITTOZ Lucie  
LUCIANI Michel  
MILLET-URSIN Marc  
PAGET Marc

PETIT Monique  
PONTHIEU Eric  
PORTIER Jean Pierre  
PORTIER Julien  
PRUD'HOMME Philippe  
SCHERMA Sébastien  
VIGNIER Georges

**POUVOIRS :**

COUTIN Michel pouvoir à Jacques  
DALEX

CREPEL Yves pouvoir à Hervé BOURNE

MAURICE Charline pouvoir à  
Anne-Marie BERNARD

**MEMBRE EXCUSEE :**

TREMBLAY-GUETTET Jeannie

**MEMBRE ABSENTE**

FERNANDEZ Sophie

## EXPOSE

Monsieur le Président rappelle que le compte de gestion constitue la restitution des comptes du comptable public à l'ordonnateur.

Le Conseil Communautaire doit se prononcer sur le compte de gestion établi par le Trésorier pour l'exercice 2022.

Toutes les opérations de dépenses et de recettes sont conformes à la comptabilité administrative de la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy et présentent pour le Budget Principal les résultats suivants :

<b>Excédent de fonctionnement</b>	<b>1 045 449,83 €</b>
<b>Excédent d'investissement</b>	<b>748 042,39 €</b>
<b>Excédent total</b>	<b>1 793 492,22 €</b>

**Ceci exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire**

- Adopte le Compte de Gestion 2022 – Budget Principal de l'exercice 2022 tel que présenté

Résultat du vote :

Votants :	31	Abstention :	0	Exprimés :	31
Pour :	31	Contre :	0		

FAVERGES-SEYTHENEX, le 07 AVR. 2023

Le Secrétaire de séance,  
M. Hervé BOURNE

Le Président  
M. Jacques DALEX

Délibération rendue exécutoire le :

Affichage le :

Date de mise en ligne : 07 AVR. 2023

Copie(s) interne(s) :

- Comptabilité

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président de la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou notification.*

*Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble par courrier (2 place Verdun, BP 1135, 38022 Grenoble Cedex) ou par voie dématérialisée en utilisant l'application « Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse de la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy, si un recours gracieux a été préalablement déposé.*